COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 27 octobre (27/10/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Gérard CHOUKOUD (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

Mme LASSALLE Christine est nommée secrétaire de séance.

16 - 27 Octobre 2011

RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – QUARTIER LA MEGERE : APPROBATION DU DOSSIER PROJET – DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur: Monsieur JEAN.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 27, 28 du Code des Marchés Publics,



VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- la décision de réaliser les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable Quartier La Mégère, d'en arrêter définitivement le programme,
- l'autorisation préalable du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général,
- l'autorisation préalable du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de souscrire les marchés à intervenir après consultation,

CONSIDERANT que le dossier d'avant-projet pour un coût d'objectif prévisionnel est de 110 000 € HT,

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le dossier d'avant-projet de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable Quartier La Mégère, et arrête définitivement le programme des travaux pour un coût d'objectif prévisionnel de 110 000 € HT,
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général,
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux à intervenir après procédure adaptée.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le: